Le deuxième moyen très pratique: enseigner le chant dans les séminaires, collèges, couvents, etc. Tout le monde conviendra que c'est le moyen par excellence. Aussi c'est le grand moyen recommandé par le Concile de Trente, souvent recommandé par les Souverains Pontifes et les évêques et récemment par Notre Saint-Père Pie X. Dans un règlement tracé pour les communautés de Rome, le Pape demande qu'on enseigne le chant religieux dans tous les séminaires grands et petits et toutes les communautés, au moins deux heures chaque semaine, sans compter les exercices spéciaux qu'on est obligé de faire pour préparer les fêtes. Remarquez que de ne sont pas des exercices tels quels, mais bien du solfège et non pas un chant appris par cœur.

La grande objection que l'on présente, c'est que les programmes sont déjà trop chargés. C'est vrai, les écoliers sont obligés d'apprendre beaucoup de choses plus ou moins inutiles, mais on avouera que le chant religieux pour rendre les offices liturgiques dignes et convenables est aussi nécessaire que toute autre science. Est-ce trop de deux heures divisées en quatre leçons d'une demi-heure chaque semaine? On peut prendre une heure sur le congé et une heure sur l'étude ; quand il ne manquera plus qu'une heure d'études chaque semaine pour former nos savants, je crois que personne ne manquera son but pour si peu. D'ailleurs, on n'a pas hésité, à accorder des congés en abondance, congés inconnus autrefois Les vacances grandissent toujours malgré la surcharge des programmes. Il est évident donc que quand on veut on peut. La grande affaire c'est de décider tout le monde et de changer certaines idées fixes.

Que l'on commence tout de bon cet automne et déjà, à la fin de la prochaine année scolaire nous aurons des professeurs en abondance, et dans quelques années tout le clergé et la classe instruite en général sauront le chant et sauront l'enseigner. Que les institutrices fassent la même chose dans les écoles et bientôt, comme tout le monde passe par les écoles, tout le monde saura chanter et alors le chant populaire sera établi pour ainsi dire de lui-même. Le curé n'aura plus qu'à grouper un certain nombre pour former le chœur habituel de la paroisse et tous les autres formeront le grand chœur propre-